



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 80884

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante à Malte. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La carte nationale d'identité maltaise est gratuite pour tous les citoyens maltais. Un paiement forfaitaire de LM 1,50 (3,50 euros) est réclamé en cas de perte ou de vol de ladite carte lors de la déclaration correspondante auprès de la police, pour en établir une de remplacement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80884

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11402

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1799